

PRÉLÈVEMENTS - Charges sociales en France : le double de la moyenne européenne

Trois pays se distinguent en Europe par le poids des charges et impôts sur le salaire moyen, selon les calculs d'EY, pour l'institut Molinari : l'Autriche, la France et la Belgique.

Pour disposer de 100 euros de pouvoir d'achat, le salarié moyen doit s'acquitter, TVA comprise, de 121 euros de prélèvements obligatoires en Autriche (soit un coût

global de 221 euros pour l'employeur), 120 euros en France, et 117 euros en Belgique, la moyenne européenne des prélèvements étant de 85 euros. Si le poids global des impôts et taxes de toute nature est presque équivalent dans ces trois pays en tête du classement, leur répartition diffère sensiblement. Le salarié autrichien paie



32 euros d'impôt sur le revenu, contre seulement 10 euros pour le français. En revanche, les cotisations sociales atteignent 103 euros en France, un record absolu, contre 82 euros en

Autriche et 50 euros en moyenne, en Europe. La France se distingue notamment par le poids des cotisations patronales, à la charge de l'employeur (66 euros, contre 32 euros en moyenne).

Ce record tient notamment au financement d'un régime de retraite relativement généreux – eu égard au pouvoir d'achat des autres retraités européens – et surtout presque entièrement public. Ailleurs, les salariés contribuent fréquemment à des fonds de pension, non compris dans ces calculs.